

DEPARTEMENT DE L'ORNE

DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

Commune de St QUENTIN LES CHARDONNETS

Zone d'Activités de St Quentin

Photographies de
l'environnement proche PA6

PA6a



Nota : le cône de vue de cette photographie est visible sur la PA1

PA6b



Nota : le cône de vue de cette photographie est visible sur la PA1



Cabinet Dominique BELLANGER
Géomètre Expert DPLG
5 bis place du Champ de Foire
BP 20044 - 14502 VIRE CEDEX
Tél : 02 31 68 05 79 - vire@cabinet-bellanger.fr

73, rue de la Gare
BP 90195 – 61104 FLERS CEDEX
Tél : 02 33 64 80 87 – flers@cabinet-bellanger.fr

DEPARTEMENT DE L'ORNE

DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

Commune de St QUENTIN LES CHARDONNETS

Zone d'Activités de St Quentin

Photographies du paysage
lointain PA7

PA7a



Nota : le cône de vue de cette photographie est visible sur la PA1

PA7b



Nota : le cône de vue de cette photographie est visible sur la PA1



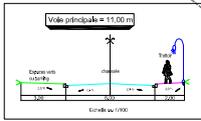
Cabinet Dominique BELLANGER

Géomètre Expert DPLG
5 bis place du Champ de Foire
BP 20044 - 14502 VIRE CEDEX
Tél : 02 31 68 05 79 - vire@cabinet-bellanger.fr

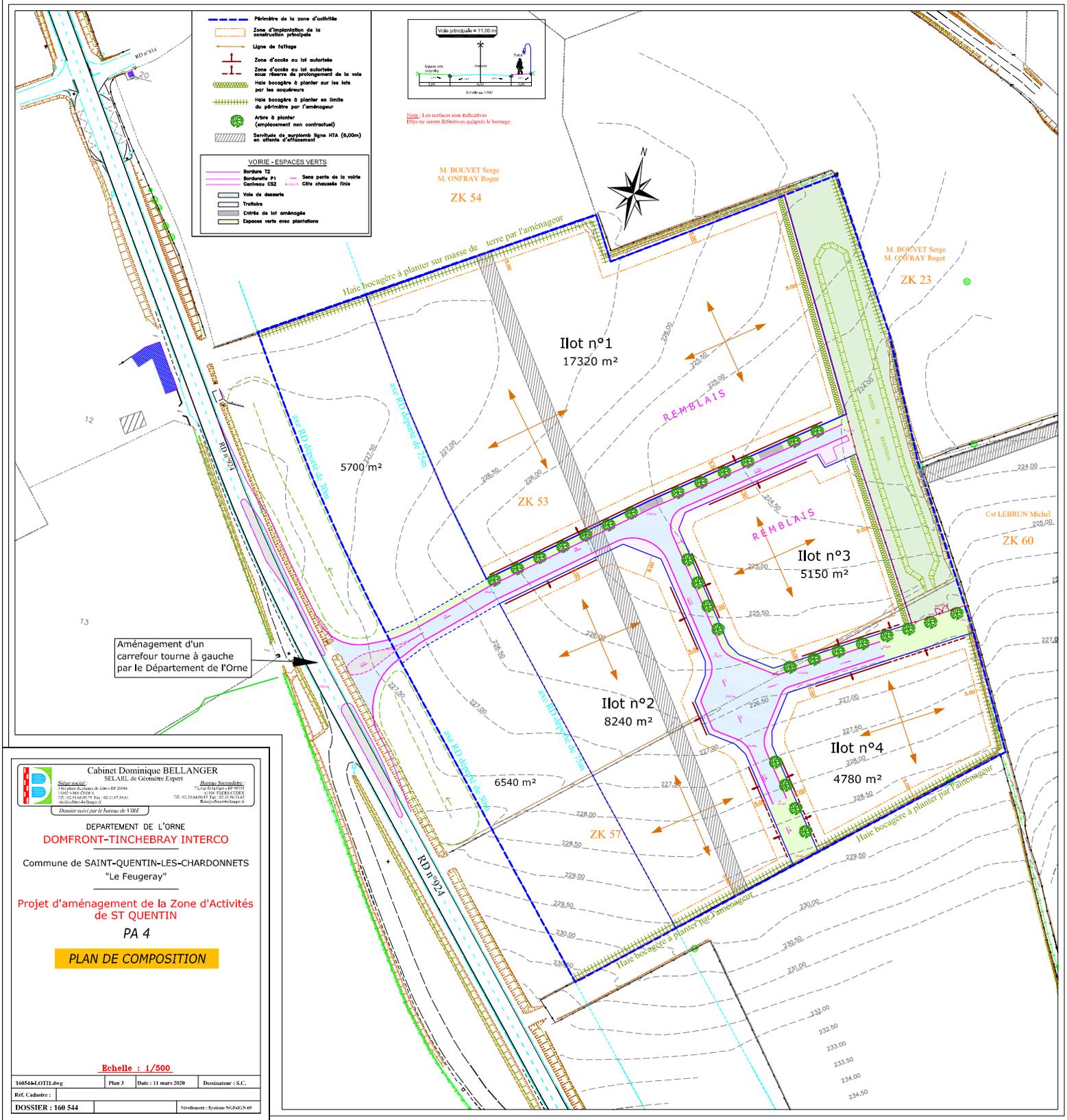
73, rue de la Gare
BP 90195 – 61104 FLERS CEDEX
Tél : 02 33 64 80 87 – flers@cabinet-bellanger.fr

- Périmètre de la zone d'activités
- Zone d'implantation de la construction principale
- Ligne de lotage
- Zone d'accès ou lot autorisée
- Zone d'accès ou lot autorisée sous réserve de prolongement de la voie
- Haie bocagère à planter sur les lots par les occupants
- Haie bocagère à planter en limite du périmètre par l'aménageur
- Arbre à planter (emplacement non contractuel)
- Sarclade de pylône ligne HTA (6,00m) en alignement d'affacement

- VOIRIE - ESPACES VERTS**
- Bordure T2
 - Bordure P1
 - Centre CS2
 - Sans parts de la voirie
 - Côte chaussée étroite
 - Voie de desserte
 - Trottoirs
 - Entrée de lot aménagée
 - Espaces verts avec plantations



Notes : Les surfaces sont indicatives. Elles ne seront définitives qu'après le bornage.



Cabinet Dominique BELLANGER
 SEILLER de Géomètre Expert
 11 Boulevard de la République - 72000 L'ORNE
 Tél : 02 33 64 80 34 64 - Fax : 02 33 64 80 34 61
 Email : d.bellanger@orange.fr

DEPARTEMENT DE L'ORNE
DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO
 Commune de SAINT-QUENTIN-LES-CHARDONNETS
 "Le Feugeray"

Projet d'aménagement de la Zone d'Activités de ST QUENTIN
 PA 4
PLAN DE COMPOSITION

Echelle : 1/500

1605464.0111.dwg Plan 3 Date : 11 mars 2020 Dessinateur : S.C.

Ref. Cadastre : Nord/Est : Système NRG42/GN 97

DOSSIER : 160 544



PRÉFÈTE DE L'ORNE

**Direction départementale
des territoires de l'Orne**

*Service Eau et Biodiversité
Bureau Réglementation de l'Eau et de la Pêche*

Références : KS/CP
Affaire suivie par : K. Suzanne/ C. Perrotin
Tél. 02 33 32 52 13
Courriel : ddt-seb-brep@orne.gouv.fr
Dossier n° 61-2020-00020

Alençon, le **20 AVR. 2020**

Monsieur le Président
Communauté de commune Domfront Tinchebray Interco
1 place du Général Leclerc
61 800 TINCHEBRAY BOCAGE
n.maupas@tinchebray.fr

Objet : dossier loi sur l'eau –création de la zone artisanale de Saint Quentin Les Chardonnets
P.J. : Récépissé 2020-003

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 3 février 2020 complété le 10 février 2020, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

**Création d'une zone artisanale
Commune de Saint Quentin Les Chardonnets**

Le dossier est enregistré sous le numéro : **61-2020-00020**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier, et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier.

Copie du dossier de déclaration est adressée, dès à présent, à Monsieur le Maire de Saint Quentin les Chardonnets, où cette opération doit être réalisée. Copie du récépissé de déclaration est également adressée à la Mairie de cette commune pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ce document et le dossier de déclaration seront mis à la disposition du public sur le site Internet de la Préfecture de l'Orne durant une période d'au moins six mois.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, territorialement compétent (3 rue Arthur Le Duc, 14000 CAEN) :

- 1° Par le pétitionnaire dans un délai de deux mois à compter du jour de la notification de la décision,
- 2° Par les tiers dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Eau et Biodiversité,


Denis GANDIN

copie : xavier.ozouf@execo-env.fr // s.cordiez@cabinet-bellanger.fr

Localisation de(s) site(s) Natura 2000 les plus proches du projet – ZPS



PROJET

Projet

PATRIMOINE NATUREL: INPN

Gestion contractuelle
et Engagements internationaux

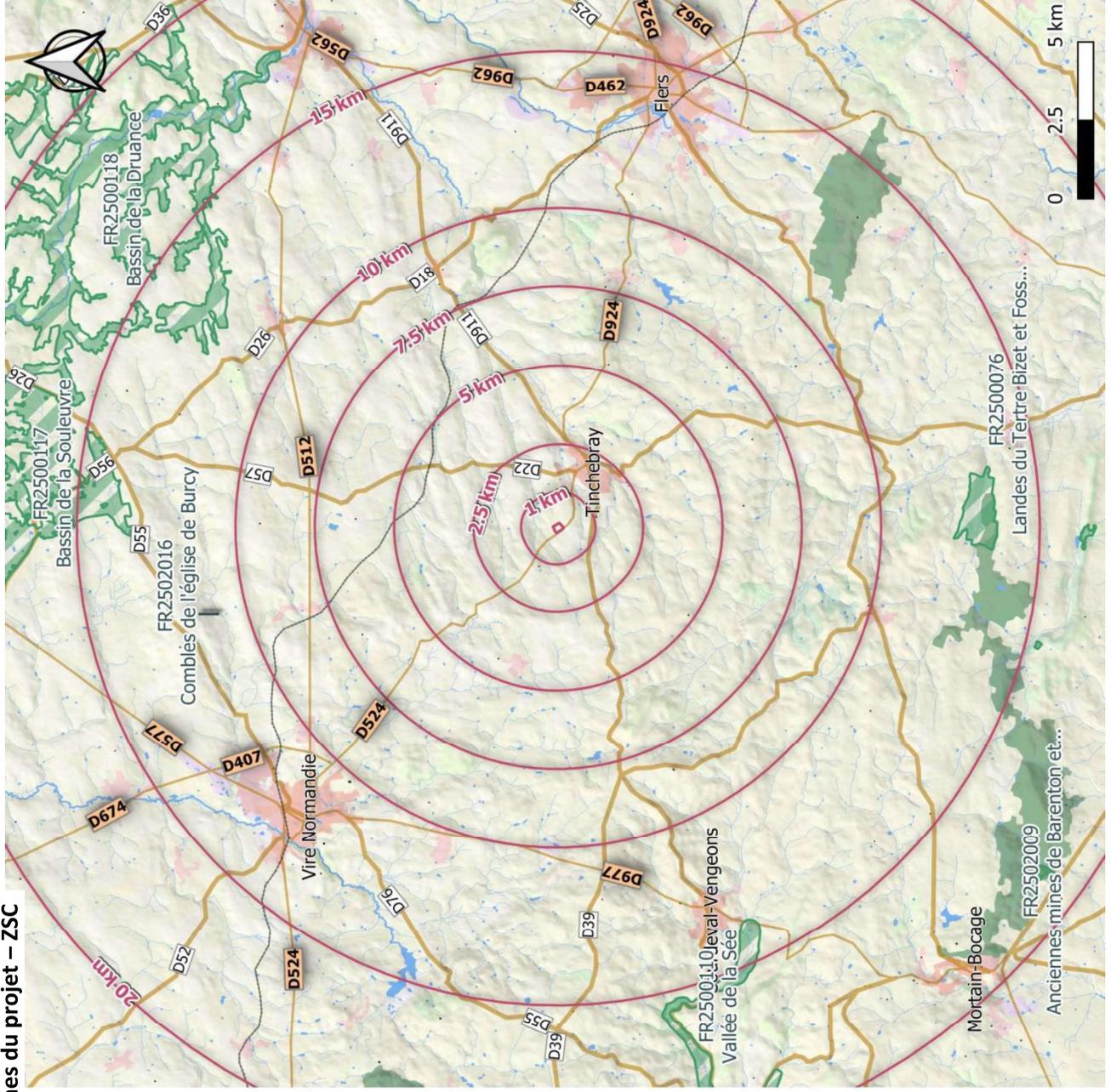
ms:Zones_de_protection
speciale

FOND

Fond:IGN BD-Topo, Route500,
Corine Land Cover

- Bâti
- Eau
- Forêt

Localisation de(s) site(s) Natura 2000 les plus proches du projet – ZSC



- PROJET** Projet
- PATRIMOINE NATUREL:INPN**
 - Gestion contractuelle
 - et Engagements internationaux
 - ms: Sites d'importance communautaire
- FOND**
 - Fond: IGN BD-Topo, Route500, Corine Land Cover
 - Bâti
 - Eau
 - Forêt